



Lignes directrices 2019-2020

Stratégie d'emploi en technologies pour les jeunes Inuits et des premières Nations

Programme Connexion compétences TIC

Conseil en Éducation des Premières Nations
(CEPN)
95, rue de l'Ours,
Wendake (Québec) G0A 4V0



Description et objectifs

Le programme de la stratégie d'emploi pour les jeunes Inuits et des Premières Nations Connexion compétences TIC donne l'occasion aux jeunes de 18 à 30 ans d'acquérir une expérience de travail et une formation utile dans le domaine des technologies de l'information et des communications (TIC).

Le CEPN établit une limite d'un seul poste par communauté, et ce, afin d'offrir une chance égale à chaque communauté de soumettre une candidature. En fonction du nombre de demandes reçues, le CEPN peut solliciter des candidatures supplémentaires. Par conséquent, si les communautés envisagent de soumettre une ou plusieurs candidatures, elles sont encouragées à le faire.

L'objectif de 2019-2020 est d'embaucher un maximum de 15 travailleurs jeunesse et d'encourager les communautés à soumettre leur candidature aussi rapidement que possible pour se doter d'un laps de temps approprié afin de valider l'admissibilité des jeunes au programme. Si nous n'atteignons pas notre objectif en ce qui concerne le nombre de candidatures, nous renverrons un appel de propositions le jour suivant la date limite de soumission, soit le **15 juillet 2019**.

Lignes directrices du programme stratégie d'emploi pour les jeunes Inuits et des Premières Nations

Toute proposition est évaluée selon les lignes directrices du programme :

- Le remboursement est remis aux communautés qui emploient un jeune.
- Le jeune doit obligatoirement être encadré par un mentor ou un superviseur attitré.
- Le jeune touchera un taux salarial égal ou supérieur au taux provincial/territorial du salaire minimum.
- Les frais des voyages sont payés par le programme.
- Les frais de garde pour enfant(s) à charge sont remboursables, la documentation complémentaire est nécessaire pour se qualifier pour un remboursement.
- Le jeune doit obligatoirement assister aux deux ateliers de formation (documents de voyage valides et photo d'identité requis) :
 - Août 2019 (lieu et date à confirmer).
 - Novembre 2019 (lieu et date à confirmer).

Admissibilité

- Toutes les communautés membres du CEPN admissibles et les communautés innues non-membres.
- Être membre d'une Première Nation et âgé entre 18 et 30 ans.
- Être un jeune qui ne fréquente pas l'école, sans emploi ou sous-employé.
- Les jeunes admissibles ne peuvent participer au programme que deux fois (un jeune ayant déjà participé **est admissible**).
- Soumettre le formulaire de proposition du ministère AANC-ICD 1898217 avant le **15 juillet 2019**.



Conseil en Éducation des Premières Nations

L'admissibilité des demandes sera validée par la coordonnatrice régionale de la jeunesse d'AANC, pour le CEPN. Les communautés seront avisées quant à l'état de leur demande au plus tard le 28 juillet 2019. Vous recevrez également des renseignements supplémentaires concernant les dates de cette formation et le premier jour de travail.

Budget, contribution et remboursements

Chaque communauté choisie pour participer au programme TIC Stratégie d'emploi peut obtenir une contribution maximale de 11 550 \$* (excluant les frais de garde d'enfant, pour personnes handicapées) pour les frais liés au salaire du participant.

Durée du contrat de travail (maximale).	20 semaines.
Nombre d'heures par semaine.	35 heures
Salaire (15 \$ l'heure) (placement dans les TIC).	10 500 \$
Avantages sociaux à 6 % du salaire (allocation max.).	630 \$
Frais d'administration à la communauté de 4 % (allocation max.).	420 \$
Frais de garde pouvant s'ajouter à votre proposition (des pièces justificatives sont obligatoires) : <ul style="list-style-type: none"> L'allocation maximale pour un enfant à charge pendant le contrat de travail est 825 \$. La contribution additionnelle est réduite de moitié pour le deuxième enfant. L'allocation maximale pour frais de garde durant la nuit (en raison des présentiels) est 400 \$; quatre nuitées en août et quatre nuitées en novembre, à 50 \$ par nuitée, montant fixe par participante. 	<p><u>Le cas échéant :</u> 825 \$ (1 enfant à charge). 1 237,50 \$ (2 enfants à charge).</p> <p>400 \$ (montant fixe par participante).</p>
Jeune participant ayant des handicaps : Une allocation jusqu'à concurrence de 3 000 \$ (Il faut détailler les coûts connexes) est possible.	
Remboursement admissible (excluant les frais de garde et les frais liés aux handicaps)	11 550 \$

Remboursements

Les communautés doivent présenter une facture de même que leurs rapports finaux au CEPN pour recevoir le remboursement du salaire des jeunes participants. Elles doivent aussi inclure tous les documents justificatifs (journaux de paies, reçus de frais de garde d'enfants, etc.)

- Les communautés peuvent présenter une demande de remboursement à mi-parcours durant la période de travail (semaine du 7 octobre 2019).



Conseil en Éducation des Premières Nations

Les dépenses de déplacement seront remboursées aux communautés immédiatement après la session de formation. Les communautés doivent prendre bien note qu'elles doivent fournir à leurs jeunes travailleurs une avance sur les frais de déplacement pour assurer leur participation aux ateliers.

Ateliers de formations-TIC

- Veuillez prendre note que SEULS les jeunes participants inscrits au programme pourront profiter de l'hébergement réservé à cette fin par le CEPN.
- Le CEPN coordonnera les déplacements et le jumelage des participants de même que l'attribution des chambres.
- Chaque participant devra signer le formulaire de l'Institution Kiuna relatif aux règlements en vigueur dans les résidences étudiantes (occupation quadruple).
- Il est obligatoire que le participant ait deux pièces d'identité valide avec photo pour tout déplacement.

Dates limites et rapports

Veuillez noter que les formulaires et rapports sont disponibles sur le site WEB du CEPN (www.cepn-fnec.com) sous la section des programmes.

1. Date limite de réception du formulaire de candidature du jeune est le **15 juillet 2019**.
2. Date limite de réception du **Formulaire de proposition du ministère** **15 juillet 2019**.
 - Le titre de votre soumission doit être : *Initiative d'emploi en TIC du CEPN*.
 - Retourner par courriel à l'attention de : jhicks@cepn-fnec.com.
 - Le CEPN fera parvenir aux communautés admissibles une confirmation au plus tard le 28 juillet 2019.

Il est possible que le CEPN retourne une nouvelle offre de propositions aux communautés le 15 juillet 2019.

3. Date limite de réception du rapport final du Ministère et demande de remboursement : **31 janvier 2020**.
 - Retourner par courriel à l'attention de : jhicks@cepn-fnec.com
 - Retourner par courriel une facturation payable par le CEPN, joindre la documentation nécessaire, journal de paie, reçus des frais de garde, frais de voyages.
4. Les formulaires et rapports sont disponibles sur le site WEB du CEPN sous la section des programmes.



Contacts

Pour plus d'information, n'hésitez pas de contacter le CEPN au numéro sans frais : 1-855-842-7672, ou 418-842-7672 ou par courriel.

Tim Whiteduck, directeur TIC : twhiteduck@cepn-fnec.com

Jane Hicks, secrétaire : jhicks@cepn-fnec.com

Martin Bertrand, conseiller pédagogique en TIC : mbertrand@cepn-fnec.com

Veuillez noter nos heures d'ouverture :

Heures d'été : Mai à septembre 2019	<ul style="list-style-type: none">○ Lundi au jeudi entre 8h et 16h.○ Vendredi entre 8h et midi.
Heures régulières :	<ul style="list-style-type: none">○ Lundi au vendredi entre 8h et 16h.